

## Extrait du CA du 6 novembre 2014 approuvé lors du CA du 12 janvier 2015

### IV - Rapprochement associations naturalistes de Bourgogne et de Franche Comté :

Après avoir pris connaissance des réflexions de son Président sur le sujet,  
Après avoir entendu le rapport oral des membres du CA ayant participé à la réunion entre les 3 LPO Bourguignonnes le 10/10/2014 à Auxerre.

1. Les membres du CA constatent le manque de connaissances des activités de notre association par les autres APNE de la région. Non, nous ne sommes pas inféodés aux milieux ligériens. La SOBA Nature Nièvre est active depuis maintenant 40 années dans l'ensemble du département de la Nièvre. Nos activités couvrent essentiellement et depuis toujours l'ornithologie, mais nous comptons dans nos rangs nombre de naturalistes passionnés et scientifiquement aptes dans d'autres domaines.
2. Le CA rappelle que notre association a également deux particularités très importantes qui nous distinguent des activités de nos voisins :
  - Nous sommes protecteurs actifs de biodiversité par la maîtrise foncière d'environ 80 ha de terrain à haute valeur écologique,
  - Nous fonctionnons uniquement sur le bénévolat de nos membres, qui s'impliquent en fonction de leurs compétences.
3. Le sujet du rapprochement des APNE de Bourgogne (et par extension celles de la future région BFC) doit impérativement être dégagé de toute considérations humaines et financières liées au fonctionnement de l'actuelle fédération des associations ornithologiques de Bourgogne (EPOB). La LPO Nièvre n'est pas membre de cette fédération. Elle s'est efforcée d'œuvrer dans la mesure de ses moyens et compétences pour agir et compléter les actions de cette dernière mais sans adhérer à son mode de fonctionnement.
4. Le CA de la LPO Nièvre considère vain la création d'une Association Régionale LPO propre à la Bourgogne sachant
  - Qu'il est exclu pour lui de dissoudre, après moins d'une année, l'Association Locale LPO Nièvre
  - Qu'il faudra ensuite de toutes façons envisager un rapprochement avec la LPO Franche-Comté.
  - Qu'il faut envisager les différences de taille et d'actions de chaque association,
  - Que nous ne souhaitons exclure aucune des structures non LPO de la région dans l'optique d'un rassemblement global.
5. **Le CA de la LPO Nièvre est favorable à la création d'une Coordination des associations naturalistes de BFC** considérant :
  - que c'est la seule voie permettant à la fois de proposer et de maintenir actives et crédibles des actions depuis l'échelon local jusqu'à une envergure régionale et même nationale,
  - que cela permettra de maintenir les structures actuelles avec chacune leurs spécificités et leurs moyens d'action, mais avec une réelle capacité d'échanges et d'actions sur les problématiques régionales,
  - que ce choix est à même de créer une synergie auprès d'autres structures porteuses de projets plus modestes mais ayant de réelles capacités d'action dans leur domaine d'activité propre,

- que cela permettra, sans concurrence entre structures, de permettre les échanges et la mise en commun des moyens et résultats, au bénéfice de tous, en offrant aux structures de financement une indispensable vision à l'échelon de la nouvelle région.
- que ce fonctionnement est, à son sens, la clé pour qu'une association loi 1901 le reste et ne devienne pas le seul prétexte de la création d'un bureau d'études qui cache son nom, dirigé à distance.

Copie de ce document sera diffusée aux structures associatives suivantes :

- LPO Yonne
- LPO Côte d'Or
- AOMSL
- La Choue
- SHNA
- LPO Franche-Comté